Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/12/2023 à 21h50 Réference de l'AR : 010-251002515-20231213-098DB2023-DE Publié le 14/12/2023 ; Affiché le 14/12/2023 ; Rendu exécutoire le 14/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL

DU SIEDMTO

Séance du 13 Décembre 2023

Délibération n°098DB2023

Objet : Acquisition de matériels – Attribution sur décision de la Commission d'Appel d'Offres

Secrétaire de séance : Marielle CHEVALLIER

Date convocation: 05/12/2023		Date de l'affichage : 05/12/2023	
En exercice : 13	Présents : 10	Votants : 10	Absents/Excusés : 3
Nombre membres :			

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de décembre, à 18 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Madame CHEVALLIER Marielle,

Messieurs BEZINS Jean-Pierre, CHAUCHEFOIN Daniel, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, JACQUARD Gilles, JOBARD Pierre, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Madame FINELLO Lydie, Messieurs AUBRY Christophe, DECHARMES Dominique.

formant la majorité des membres en exercice.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°007D2023 en date du 12 Avril 2023 portant approbation du budget principal 2023,

Vu la délibération n°022D2023 en date du 12 Avril 2023 portant lancement de marchés pour l'acquisition de véhicules,

Vu la délibération n° 088D2023 en date du 11 Octobre 2023 portant modification avant lancement de marchés pour l'acquisition de véhicules et mandat au Bureau afin de procéder aux attributions après avis de la Commission d'Appel

d'Offres selon la procédure réglementaire,

Considérant les besoins en investissement,

Considérant le rapport de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 Décembre 2023,

Le rapporteur entendu

Le Bureau, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SUITE DE LA DELIBERATION n°098DB2023 (Page 2 sur 2)

DECIDE d'attribuer les marchés de fournitures comme suit :

Lot	Libellé	Entreprise	Montant HT
1	Fourniture d'un véhicule benne à ordures ménagères (26 tonnes).	FAUN Environnement	Variante libre à 232 868,76 € + options à 3 950 €
2	Fourniture d'un véhicule Mono-opérateur (26 tonnes).	SEMAT	Offre de base à 297 995 € + option à 2 150 €
3	Fourniture d'un véhicule 26 Tonnes équipé d'un bras pour bennes amovibles avec remorque.	Troyes Chaumont Poids Lourds	Offre de base à 217 564,47 € + option à 2 150 €

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document correspondant aux marchés.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex; tél.: 03.26.66.86.87; fax: 03.26.21.01.87; courriel: greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr; site internet http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.

The second

Patrick DYON 2023.12.14 21:43:46 +0100 Ref:20231214_090205_1-1-O Signature numérique le Président

Patrick DYON